

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 9 juillet 2018 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 4 juin 2018 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 4 juin au 9 juillet 2018 et du journal des salaires 2018 du mois de juin ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Résolution reddition de comptes – PAERRL
6. Résolution de concordance règlement emprunt 2007-01 ;
7. Résolution pour créer des réserves de fonds pour différents projets ;
8. Demande d'autorisation CPTAQ agrandissement de terrain ;
9. Résolution appui à la démarche afin de doter la région d'une quatrième ambulance ;
10. Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques ;
11. Colloque de zone 4 octobre 2018 ;
12. Demande de chenil 2647, Route 122 – François Gosselin Girouard ;
13. C.C.U. Claude Tardif ;

14. Invitation 28 août – Drummondville ;
15. Lecture de la correspondance ;
16. Comités et Varia ;

Administration / Gestion financière et administrative :

Alain St-Pierre, D.G. et Dominique Poulin

Ressources humaines / Plainte et gestion du personnel et/ou dossier employé :

Alain St-Pierre, Dominique Poulin et Mélanie Vogt (au besoin)

Sécurité Publique : Bureau municipal et Alain St-Pierre

Service incendie : Bureau municipal, Alain St-Pierre et Dominique Poulin (au besoin)

Sécurité civile : Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau

Protection du voisinage / Bon Voisin Bon Oeil :

Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau

Analyse d'eau

Bureau municipal et Jean-Philippe Bibeau

Développement économique / Formation d'un comité OSBL :

Alain St-Pierre et Alexandre Bergeron

État des routes : Diane Kirouac

Trottoirs : Alexandre Bergeron

Aménagement extérieur : Nicolas Labbé et l'inspecteur municipal

Comité Consultatif d'Urbanisme :

Alain St-Pierre, Michel Ducharme et Simon Fleury

Loisirs et infrastructures sportives : Dominique et citoyens

Culture : Dominique et citoyens

M.A.D.A : Simon Fleury, Mélanie Vogt

M.A.E : Nicolas Labbé

**Matières Résiduelles et Installations septiques :
Bureau municipal, Jean-Philippe Bibeau et Diane
Kirouac**

**Journée Normand Maurice : Mélanie Vogt et
Diane Kirouac**

Jour du souvenir : Diane Kirouac

**Fêtes municipales : Alain St-Pierre, Mélanie
Vogt, Dominique Poulin**

**Festival Country-Rétro : Dominique Poulin et
Alexandre Bergeron**

**Cinéma plein air : Bureau municipal et Jean
Philippe Bibeau**

**Facebook : Bureau municipal et Jean Philippe
Bibeau**

Site Web : Bureau municipal

17. Période de questions de l'assistance

18. Levée de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il souhaite à tous de belles vacances et précise que la prochaine réunion se tiendra le 27 août. Il mentionne que le 5 août prochain aura lieu le championnat québécois Course contre la montre. Il invite également la population le 18 août pour la journée familiale « St-Albert en fête ».

2018-117 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que les points 8 et 12 soient retirés de l'ordre du jour ;

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que l'ordre du jour du 9 juillet soit adopté.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-118 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Que le procès-verbal du 4 juin 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-119 Approbation des comptes pour la période du 4 juin au 9 juillet 2018 et du journal des salaires pour le mois de juin 2018

Attendu que le journal des salaires du mois de juin a été présenté et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers présents ;

Proposé par Madame Diane Kirouac , conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la secrétaire-trésorière adjointe.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3457 à # 3509 au montant de 214 951.50\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 9 juillet 2018.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-120

Reddition de comptes - Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 55 043\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Madame Mélanie Vogt, conseillère, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-121

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 191 800\$ qui sera réalisé le 12 juin 2018

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Albert souhaite emprunter par billets pour un montant total de 191 800\$ qui sera réalisé le 12 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
2007-01	191 800\$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les ins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2007-01, la Municipalité

de Saint-Albert souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère et résolu unanimement :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 juin 2018 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suite ;

2019	16 300\$	
2020	17 000\$	
2021	17 500\$	
2022	18 100\$	
2023	18 800\$	(à payer en 2023
2023	104 100\$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2007-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à la séance du 9 juillet 2018
Vraie copie certifiée, ce 9 juillet 2018.

Suzanne Crête,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

2018-122 Création de plusieurs réserves

Attendu que la municipalité a plusieurs réserves ou fonds réservés dans le système comptable pour différents projets;

Attendu que pour donner suite à la dernière vérification, le comptable a demandé à ce qu'une réserve soit créée pour chacune d'elle dans un compte de banque séparé, puisqu'elle son indépendante les unes des autres;

Par conséquent, il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière à créer une réserve pour chaque compte à chaque fois que la situation le demande.

Adoptée à la séance du 9 juillet 2018

2018-123 Urgence Bois-Francis – Appui à la démarche afin de doter la région d'une quatrième ambulance

ATTENDU QU'actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;

ATTENDU QU'à cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;

ATTENDU QUE, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;

ATTENDU QUE l'un des enjeux identifiés dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est « *d'assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité* »;

ATTENDU QUE lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;

ATTENDU QUE, dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;

ATTENDU QUE cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Nicolas Labbé, conseiller il est résolu que la Municipalité de Saint-Albert appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

**2018-124 RÉSOLUTION NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE
POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366
CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES**

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques ;

ATTENTU QU'en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller, il est résolu de désigner Monsieur Clément Paquet à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-125 Colloque ADMQ

Attendu que le colloque de l'ADMQ se tiendra le 4 octobre 2018, dans la MRC d'Arthabaska à Kingsey Falls;

Attendu que la Directrice générale désire participer à cette rencontre d'information;

Attendu que le coût pour la journée est de 125\$;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que Madame Crête soit autorisée à participer à cette rencontre et que les frais soit défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-126 Demande de dérogation Claude Tardif 1531, Rang 10

Attendu que Monsieur Claude Tardif du 1531, rang 10 demande une dérogation concernant son garage actuel;

Attendu que l'arpenteur Daniel Collin a déposé un certificat de localisation le 10 avril 2018 au minute 5526 ;

Attendu que selon le règlement actuel, la superficie du garage devrait être de 100.0m² maximum alors qu'elle est de 388.00m². Bien que la construction et les agrandissements en juin 1984, juillet 1990 et juillet 1994 de ce garage aient fait l'objet de permis de construction de la part de la Municipalité, le dernier permis émis en date du 21 juillet 1997 aurait dû limiter la superficie du garage à 331 m².

Attendu que la demande de dérogation porte sur une superficie de 57 m².

Par conséquent il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère et résolu d'autoriser la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-127 Demande d'affichage Route 122 et 955

Attendu que DD955 Inc. demande l'appui à la municipalité de Saint-Albert pour soumettre une demande d'autorisation pour l'affichage de panneau sur la Route 122 et la 955 sur les emprises du Ministère des Transports du Québec ;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

D'appuyer la demande de DD955 Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-128 Opérateur de traitement des eaux usées

Attendu que depuis le 1^{er} mai la municipalité est à la recherche d'un opérateur qualifié en traitement des eaux usées ;

Attendu que nous avons reçu une offre de service de M. Eric Ouellette, opérateur en traitement des eaux;

Attendu que le conseil à prie connaissance de l'offre de service;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller, d'acquiescer à la demande de M. Ouellette pour une période indéterminée aux conditions demandées par celui-ci tel qu'inscrit dans son dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit levée à 21h21.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière